

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES

Chers citoyennes et citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal, le maire doit présenter son rapport sur la situation financière de la municipalité avant l'adoption du budget. C'est avec plaisir que je vous transmets les états financiers de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un aperçu des résultats d'exploitation pour l'année 2015.

Les états financiers de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2014 indiquent que les revenus ont été de 1 057 732 \$. Pour ce qui est des dépenses : celles de fonctionnement ont été de 1 032 440 \$ alors que celles d'investissement (immobilisations) ont été de 4 538 \$ pour un total de 1 036 978 \$. Nous avons donc terminé l'année avec un surplus de 18 701 \$ et une augmentation de notre fonds local-réfection voies publiques de 2 053 \$. L'excédent accumulé était de 271 837 \$ et le fonds local-réfection voies publiques de 11 716 \$ à la fin de 2014. Ces états financiers ont été vérifiés par la firme de comptables Désaulniers, Gélinas & Lanouette, S.E.N.C.R.L.

Les dépenses en immobilisation faites en 2014 ont été : 1779 \$ Meubles et étagères pour la bibliothèque et 2 759 \$ aménagement sentier parc du Presbytère qui a été subventionné en partie par le programme du Pacte rural.

Dans le budget 2015, le taux de taxe foncière s'élevait à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et celui pour le service de la Sûreté du Québec à 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation. Nous avons abaissé la taxe pour la collecte et le transport des ordures à 145 \$. Pour équilibrer notre budget nous avons affecté un montant de 53 146 \$ de notre surplus accumulé et de 9 600 \$ de notre fonds local-réfection voies publiques. Nous prévoyons terminer l'année 2015 avec un surplus.

Pour se conformer à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus, ce discours doit mentionner le montant des rémunérations et des dépenses annuelles du conseil. Pour l'année 2015, ils s'établissent comme suit :

	Rémunération imposable	Allocation non-imposable	Total
Maire	8 178 \$	4 090 \$	12 268 \$
Conseiller	2 726 \$	1 363 \$	4 089 \$

Je dois aussi, selon l'article 955 du Code municipal, faire état dans mon rapport des contrats qui ont été octroyés par la municipalité comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et ceux de plus de 2 000 \$ chacun mais totalisant plus de 25 000\$ par un même contractant. En voici la liste pour la période de novembre 2014 à octobre 2015 :

Plus de 25 000 \$

Ministre des Finances-Service de la Sûreté du Québec	123 953 \$
MRC de Mékinac (Service Cité-Propre inc.)-Collecte des ordures	63 075 \$
Les machineries Lourdes W. St-Arnault & fils-Déneigement des chemins du village de Saint-Joseph-de-Mékinac et des lacs Mékinac, du Missionnaire et aux Loutres.	114 485 \$
Pagé Construction- Asphaltage 1 km chemin du Lac-Mékinac	126 517 \$

Plus de 2 000 \$ chacun et totalisant plus de 25 000 \$ pour un même contractant

Les machineries Lourdes W. St-Arnault & fils

Travaux de voirie chemins :

Lac-du Missionnaire	Dégel ponceau, réparation chemin avalanche	2 197 \$
	Niveleuse	2 179 \$
Lac Mékinac	Dégel de ponceaux, réparation chemin	2 190 \$
	Niveleuse	2 100 \$
	Niveleuse	2 783 \$
	Préparation chemin asphalte, rechargement	3 810 \$
	Rechargement côte après le pont	4 380 \$
Lac-aux-Sleighs	Niveleuse, creusage de fossés et réparation	9 986 \$

La Corporation de développement durable Mékinac (pont Mékinac) va nous remettre une aide financière de 5 400 \$ en 2015.

Heureusement, nous bénéficions toujours de la **subvention de 52 381 \$** dans le cadre du **Programme d'aide à l'entretien du réseau local du ministère des Transports**. Cette subvention est répartie pour les **travaux d'été et d'hiver** pour des chemins ou sections de chemins ayant été remis à la **municipalité par le ministère des Transports en avril 1993**.

La Municipalité recevra également une **subvention de 6 000 \$** (pour 2015) et une autre de **15 000 \$** (2015-2018) dans le cadre du **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal** du ministère des Transports. Grace à ces subventions nous avons été en mesure de faire des travaux de voirie sur le chemin du Lac-Mékinac (rechargement de la côte après le pont et ajout d'asphalte à quelques endroits, entre autres). Un nouveau **Programme d'aide aux villégiateurs** sur les terres du domaine de l'État, subvention de **4300 \$**, nous a permis de réaliser des travaux de creusage de fossés et de nivelage sur le chemin du Lac-aux-Sleighs et Lemère.

La municipalité est toujours bien desservie par la **régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice**. Le directeur préventionniste monsieur **Alain Beauséjour** et les **membres de son équipe** nous ont présenté un **budget pour 2016 de 267 888 \$** réparti dans les **3 municipalités** participantes (Trois-Rives, St-Roch-de-Mékinac et Grandes-Piles). Ce qui représente une **baisse de 9 175 \$** par rapport à l'an passé. Les services de **Premiers Répondants** et de **Protection civile** relèvent également de cette Régie.

En 2015, la municipalité a continué d'épauler les organismes locaux en leur fournissant une aide financière. Elle a remis le montant annuel de **leurs taxes au Club FADOQ de Saint-Joseph-de-Mékinac**, ce qui représente un montant de **504 \$** et un **montant supplémentaire de 300 \$** pour les aider à acquitter **les coûts d'internet et de téléphone**. Les **jeunes étudiants** qui pratiquent un **sport de glace** et s'inscrivent à l'aréna de la ville de **St-Tite** peuvent bénéficier d'une aide car la municipalité participe aux **frais de glace**. Un montant de **4 500 \$** a été remis à la **Coopérative de solidarité de Mékinac** comme **aide financière** pour une quatrième année sur un total possible de 10 ans et un **montant supplémentaire**, équivalent à la **taxe foncière** de cet immeuble soit **1 074 \$** pour l'année en cours, pour une durée de 5 ans, se terminant en 2016.

La municipalité, en collaboration avec l'organisme **Mis-Mek Communautaire**, l'**Association du lac Mékinac** et la ville de **La Tuque**, a procédé à l'**ensemencement de ouananiches au lac Mékinac au coût de 5 500 \$**.

Suite à la confirmation du **Ministère des Affaires municipales** et de l'Occupation du territoire du **montant de transfert (536 721 \$)** d'une partie des revenus de la **taxe fédérale d'accise sur l'essence**, nous avons entrepris des travaux d'**asphaltage** sur le **chemin du Lac-Mékinac**. La municipalité poursuivra ces **travaux en 2016 pour se rendre jusqu'au pont**, en bas du barrage Mékinac.

Notre écocentre a été ouvert un **samedi sur deux** en 2015 et nous avons mis en place un **système raisonnable de paiement** selon le **moyen de transport**. Un **rapport des matériaux apportés** a aussi été fait suite aux documents remplis par les utilisateurs. La municipalité espère avoir un **meilleur contrôle** de cette façon et ainsi s'assurer qu'il est utilisé par nos **résidents seulement** et que l'endroit est **gardé propre et sécuritaire**.

Au cours du mois de **décembre** nous allons travailler sur les **prévisions budgétaires** pour l'année **2016**. Comme par le passé, nous essaierons **d'utiliser judicieusement tous revenus** : taxes, subventions, etc. pour offrir les **meilleurs services possibles à notre population**.

Je vous remercie de votre attention

Lucien Mongrain, maire

Présenté à la séance du 2 novembre 2015